

Direction Générale des Services

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Donne délégation de signature à :

Monsieur Mathieu CARPENTIER et Monsieur Vincent DUSSART, Professeurs des Universités, Co-Directeurs de l'Institut Maurice Hauriou (IMH),

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 931 – Institut Maurice Hauriou :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 931, hormis ceux les concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à M. Jean-Gabriel SORBARA et M. Mathieu CARPENTIER, en date du 1^{er} février 2021.

Fait à Toulouse, le 29 novembre 2022

Le délégataire,



Mathieu CARPENTIER

Le délégataire,



Vincent DUSSART

Le Président,



Hugues KENFACK

